

Libération 20190523

https://www.liberation.fr/france/2019/05/23/le-conseil-d-etat-rejette-un-recours-contre-la-hausse-des-frais-de-scolarite-des-etrangers_1729013

Le Conseil d'Etat rejette un recours contre la hausse des frais de scolarité des étrangers

Par [Kim Hullot-Guiot, \(avec AFP\)](#) — 23 mai 2019 à 12:29 (mis à jour à 13:38)



Manifestation contre la hausse des frais de scolarité pour les étudiants étrangers. Photo Cyril Zannettacci / Agence

Le Conseil d'Etat a notamment estimé que les frais de scolarité restaient inférieurs au coût de la formation des étudiants étrangers.

Le Conseil d'Etat a rejeté mardi la demande de suspension de l'arrêté qui prévoit une hausse des [frais d'inscription](#) dans les universités pour [les étudiants extra-européens](#) à partir de la rentrée prochaine. Trois associations avaient déposé un recours en référé (procédure d'urgence) pour «excès de pouvoir» devant le Conseil d'Etat.

Les associations requérantes estimaient qu'une telle augmentation des droits d'inscription pour les étudiants venant de pays hors Union européenne «méconnaissait divers principes protégés par la Constitution et les engagements internationaux de la France», dont «le droit à un égal accès à la formation professionnelle indépendamment de l'origine de l'étudiant», selon un communiqué de la plus haute juridiction administrative française.

Le juge des référés a relevé que cette augmentation des frais d'inscription «*était assortie de plusieurs dérogations (notamment en faveur des doctorants et de certains cursus), et de mesures d'accompagnement pour les étudiants concernés (bourses et dispositifs d'exonération)*». Il a ensuite estimé que les personnes concernées par cette augmentation, «*qui viennent en France dans le seul but d'y poursuivre des études, pouvaient être regardées comme placées dans une situation différente de celle des étrangers ayant vocation à résider durablement sur le territoire*». Et ces montants des droits d'inscription «*demeurent inférieurs au coût réel de la formation des intéressés*».

Les étudiants qui ont déjà entamé leur scolarité pas concernés

Il a par conséquent «*rejeté les demandes des associations requérantes*» l'Union nationale des étudiants en droit, gestion, AES, sciences économiques, politique et sociales (UNEDESEP), le Bureau national des élèves ingénieurs (BNEI) et la Fédération nationale des étudiants en psychologie (FENEPSY).

A partir de la rentrée prochaine, les étudiants venus de pays hors Union européenne devront s'acquitter de 2 770 euros en licence et de 3 770 euros en master, soit des frais 15 à 16 fois plus élevés que pour les Européens. Les non Européens ayant déjà entamé leurs études en France ne sont pas concernés par cette hausse, [de même que les doctorants](#).

Dix-sept établissements refusent d'appliquer la mesure

En février, deux mois après l'annonce du gouvernement sur cette hausse, [des universités avaient constaté](#) une [baisse des inscriptions d'étudiants](#) étrangers non communautaires. D'autres associations, dont l'Unef, avaient aussi annoncé en avril le dépôt d'un recours devant le Conseil d'Etat : «*C'est dommage que le Conseil d'Etat n'ait pas suspendu cette mesure. La hausse des frais d'inscription revient à sélectionner par l'argent. C'est une mesure discriminatoire, basée sur la nationalité*», explique à *Libération* Mélanie Luce, présidente de l'Unef. Elle regrette «*un changement total de prisme quant au fonctionnement de notre système universitaire : c'est notre porte-monnaie qui dit si on va étudier*».

«*Le recours de l'Unef porte sur le fond, sur le fait que cette mesure ne respecte pas le principe d'égalité*», explique-t-elle encore, précisant que la date d'audience n'a pas été fixée - ce ne sera «*sans doute pas avant la prochaine rentrée universitaire*». En attendant, l'organisation étudiante «*espère que les universités qui refusent d'appliquer cette hausse s'y tiendront*». En janvier, [17 établissements](#) avaient en effet annoncé [qu'ils n'augmenteraient pas les frais](#) d'inscription pour les étudiants étrangers.

[Kim Hullot-Guiot \(avec AFP\)](#)